

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

24/001 du 19/01/84
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/21023/8
Portant intégration et nomination de
Monsieur OSSER Jean Pierre dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
du Personnel Diplô-
matique et Consulaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi N° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 61/143/FP du 27/6/1961 portant le statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;
 - (/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 7819/LEN/DGEOC/DOB du 21/12/1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

Yh

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 61/143/EP du 27.6.61 susvisé, Monsieur OSSEY Jean Pierre, né le 19 Avril 1951 à Dzéké (EPENA), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures (DES), obtenu à l'Institut d'Etudes des Relations Internationales de Paris (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 19 Janvier 1962

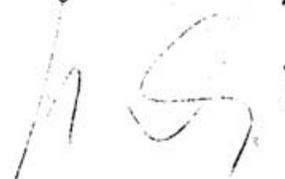
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre des Affaires
Etrangères,



- Pierre EZE -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



- Bernard COLEBO MATSIONA -



- Co. Paul Louis SYLVAIN GOMA -

Le Ministre des Finances,



- Itini Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTEP/DEP. 3
- DEP/BST. 3
- D.G.B. 3
- D.CF. 1
- M.A.E. 3
- DOSSIER. 3
- INTRESSE. 1
- SGCM/BC. 2

